

CPI : Procès pour crimes de guerre de deux ex-chefs de milice congolais

ARIB News, 25/11/2009 – Source Associated Press Deux anciens chefs de milice congolais ont plaidé non coupable mardi de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité liés à un massacre en 2003, à l'ouverture du deuxième procès organisé devant la Cour pénale internationale (CPI). Les deux commandants présumés, Germain Katanga, 31 ans, et Mathieu Ngudjolo, 39 ans, sont accusés de trois crimes contre l'humanité et sept crimes de guerre, dont ceux de meurtre, viol et pillage.

Le ministère public les accuse d'avoir envoyé des enfants soldats et d'autres combattants mener une attaque de représailles contre un village à Borogo, dans la province de l'Ituri en République démocratique du Congo, le 24 février 2003. L'attaque a fait plus de 200 morts, parmi lesquels des femmes et des enfants, a déclaré le procureur Luis Moreno Ocampo. Un grand nombre de victimes ont été tuées à coups de machettes. "Certains ont été abattus durant leur sommeil, certains d'un coup à la machette pour préserver les balles. D'autres ont été brûlés vifs après le feu eut lieu à leur maison", a déclaré Luis Moreno Ocampo. Il s'agit du deuxième procès devant la CPI, basé à La Haye et opérationnelle depuis 2002. Le premier, qui concerne le chef de guerre congolais présumé Thomas Lubanga, accusé d'avoir recruté des enfants soldats, a commencé en janvier.